

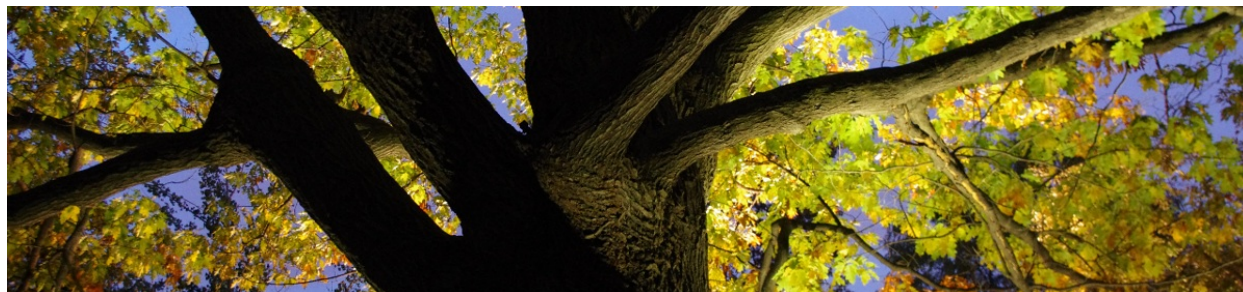
# Trois semaines sans rencontrer son père, sa mère : comment construire du lien dans ces conditions ?

---

 [summit4u.org/trois-semaines-sans-rencontrer-son-pere-sa-mere](https://summit4u.org/trois-semaines-sans-rencontrer-son-pere-sa-mere)

MicChan

April 25, 2018



Nous avons laissé passé trois semaines sans aucun billet de blog.

Trois semaines, cela correspond au temps que passent certains enfants de parents séparés sans rencontrer leur parent qui n'a pas la résidence principale. Ces « tunnels » se situent avant ou après les vacances scolaires.

Nous nous demandons comment ces enfants peuvent construire un lien avec ce parent non-résident lorsque leurs rencontres sont aussi espacées et aussi irrégulières.



## Des « tunnels » générés par la répartition de la résidence en semaines paires et impaires

---

Les enfants sont censés rencontrer le parent non-résident un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. La difficulté survient du fait que beaucoup de jugements, qui suivent les formulations des avocats, organisent le partage de la résidence des enfants en termes de semaines paires et impaires.

Cet arrangement combiné avec le partage des semaines de vacances fait que régulièrement arrivent des « tunnels » de trois semaines sans rencontres. Nous en avons parlé souvent.

## Durée et régularité des rencontres sont nécessaires pour construire du lien

---

La pause volontaire de trois semaines dans la publication de nos billets avait pour intention de mettre en évidence tout ce qui peut être vécu, au quotidien, durant trois semaines, et qui ne pourra pas être partagé.

La mémoire des événements communs a du mal à fonctionner dans ces conditions. Or, ce partage de moments vécus est l'un des fondements du lien entre un parent et un enfant.

De plus, bien souvent, la semaine de vacances commune doit paraître très courte.

En essayant de se placer dans la situation, on imagine que, durant les premiers instants, voire les premiers jours, beaucoup de temps doit être passé à des réajustements. Puisque les enfants et le parent non-résident ne se sont pas contactés durant trois semaines, ils doivent vraisemblablement passer du temps et de l'énergie à retrouver les règles de vie commune, les habitudes du quotidien, la manière de se parler et d'agir.

Si la semaine de vacances s'est bien déroulée. On imagine aussi que les dernières heures doivent être chargées de la tristesse de se séparer à nouveau. La plupart du temps, pour deux semaines pleines.

Comme le montrent les recherches, la durée et la fréquence des rencontres sont indispensables pour que l'enfant établisse, maintienne et consolide un lien affectif et sûr avec chaque parent. L'arrangement un week-end sur deux ne peut pas faciliter ce lien.

## L'arrangement un week-end sur deux strict devrait devenir exceptionnel

---

La conclusion de cette pause de trois semaines est double.

D'une part, les parents, les avocats et les juges devraient prendre garde à la formulation de l'arrangement.

Une formulation judicieuse pour éviter les « tunnels de trois semaines » est rédigée en termes de numéro de semaine, comme on peut le lire dans cette décision du JAF de Créteil : les week-ends de la première, troisième et éventuellement cinquième semaine, sont passés avec le père, les autres avec la mère.

D'autre part, l'arrangement un week-end sur deux strict, qui est le plus fréquent, devrait devenir le plus rare et même exceptionnel.

Cet arrangement est en réalité une alternance 12 jours-2 jours. Il peut se transformer régulièrement en une alternance 21 jours-7 jours, lors des vacances scolaires.

Cette modalité produit des effets négatifs sur les enfants et les adolescents. Les recherches le montrent. Des journaux le disent. Les pratiques de nombreux juges visent à en réduire l'usage. La loi devraient être modifiée dans ce sens.